

« Le financement public de l'uniforme est une mesure en faveur du pouvoir d'achat des familles »

Le ministre a été très clair : « si un jour on décide que l'uniforme devient obligatoire pour tout le monde [...] les familles devront participer à payer l'uniforme. » Il s'agit d'une atteinte grave au principe de gratuité de l'école mais il s'agit également d'une mesure très inégalitaire. Avec le financement dévolu à l'uniforme, les pouvoirs publics pourraient plutôt instaurer les repas gratuits dans les cantines et les selfs mais aussi fournir à tou-tes le matériel et les manuels scolaires.

« Des établissements privés bénéficieront du financement de l'uniforme par l'État et les collectivités »

De l'argent public va de nouveau être versé à des écoles, collèges et lycées privés. Alors même que de nombreux établissements privés accueillent en majorité (voir exclusivement pour certains) des enfants issu-es de familles déjà très favorisées. Alors même que l'argent manque cruellement dans les établissements publics, encore plus en cette période d'inflation.

« Le kit uniforme sera composé de 5 polos, 2 pulls et 2 pantalons »

Cette dotation est très insuffisante pour permettre aux familles d'habiller leurs enfants chaque jour avec une tenue propre. Surtout en ce qui concerne les élèves les plus jeunes qui se salissent très rapidement à l'école. De même pour les familles séparées qui devront diviser entre les deux foyers le kit fourni. Ainsi la quantité d'habits ne permettra pas aux élèves concernés de changer de vêtements dans la semaine.

L'UNIFORME A L'ÉCOLE

Ce qu'ils en disent, ce qu'on en pense...

« Les personnels enseignants et encadrants ont été concertés »

A aucun moment les personnels, qui pourtant seront celles et ceux qui devront faire respecter le port de l'uniforme, n'ont été consulté-es. Les membres de la communauté éducative ont été mis à l'écart lors de l'élaboration et lors de la transmission de l'information du contenu de cette expérimentation.

éducation
Sud

« Le kit coûtera 200€ financé par l'État et les collectivités territoriales »

A l'échelle nationale, si le dispositif venait à se généraliser, sachant qu'il y a près de 12 millions d'élèves en France, le montant à déboursier serait de 2,4 milliards d'euros par an ! Cet argent ne serait-il pas plus utile pour recruter et mieux rémunérer des enseignant-es, pour sortir de la précarité et embaucher des AESH et des AED, pour rénover les bâtiments scolaires dégradés par le manque d'entretien ou inadaptés au changement climatique, pour développer une médecine scolaire digne de son nom ?